La VIIe Assemblée appuie les revendications justifiées des mutilés et victimes de la guerre du Slesvig du Nord et exprime le ferme espoir qu'il en sera tenu compte dans la plus large mesure possible, étant donné que la question des pensions et des allocations des victimes de la guerre du Danemark ne constitue pas des charges financières comparables à celles des autres pays anciennement belligérants.

VII.

Situation des victimes de la guerre en Bulgarie.

La VIIe Assemblée de la CIAMAC constatant : que la situation des victimes de la guerre en Bulgarie est extrêmement pénible, que leurs pensions sont absolument insuffisantes et les plus misérables parmi toutes les pensions de guerre en Europe, que ces victimes ont besoin d'une aide décisive et immédiate,

que cette constatation confirme celles déjà faites au cours des résolutions votées par les Conférences de 1926, 1927, 1928 et 1929,

qu'une augmentation générale et réelle des indemnités est indispensable, malgré les circonstances fort difficiles dans lesquelles se trouve la Bulgarie en ce moment,

décide :

de charger le Comité de la CIAMAC de faire des démarches auprès du Gouvernement bulgare, si possible verbales, par une délégation spéciale, afin qu'une aide décisive et immédiate soit accordée aux victimes de la guerre en Bulgarie.

Dixième session de l'Association internationale pour la protection de l'enfance[1].

La dixième session de l'Association internationale pour la protection de l'enfance se tiendra à Lisbonne du 26 au 29 octobre 1931. Les questions suivantes ont été portées à l'ordre du jour :

[1] Voyez *Bulletin international de la protection de l'enfance*, n° 104, juin 1931 (Bruxelles).

CHRONIQUE
Hygiène sociale.

Section juridique.

Possibilité de l'extension de la compétence des tribunaux de mineurs jusqu'à la majorité civile de ceux-ci, et à toutes les questions de droit familial qui intéressent les mineurs (autorité de tutelle).

Section médicale.

Organisation de la lutte contre la tuberculose et contre la syphilis dans les œuvres de protection de l'enfance.

Section pédagogique.

1. Organisation du pré-apprentissage et de l'apprentissage au point de vue pédagogique, économique et social.
2. Le surmenage scolaire.

La séance solennelle d'inauguration aura lieu sous la présidence de M. le ministre de la Justice. Des réceptions sont prévues à la Chambre municipale, au ministère des Affaires étrangères, des visites diverses aux institutions et œuvres de l'enfance et des excursions aux environs de Lisbonne (Cintra, Cascais, Estoril).

L'Office national français d'hygiène sociale.

L'œuvre de l'Office national d'hygiène sociale, œuvre de coordination et de propulsion, si l'on peut employer ce terme, se montre chaque année d'une efficacité plus grande dans l'organisation de l'hygiène publique en France. Nul n'ignore combien il reste à faire dans ce pays, mais la tâche entreprise, en ce qui concerne l'éducation sanitaire et la lutte contre les principales maladies, est menée avec une vigueur et une méthode qui font présager le succès.